

Amendements au budget 2023

Amendement Bibliobus Les Brenets

		Budget 2023		Ecart	Budget 2022	Comptes 2021
		Actuel	Amendé			
3201	Bibliothèque de la ville	384 438.00	386 005.00	1 567.00	382 013.00	374 253.00
	Charges	400 238.00	401 805.00	1 567.00	397 813.00	385 141.00
	Revenus	- 15 800.00	- 15 800.00	-	- 15 800.00	- 10 888.00
36	Charges de transfert	4 433.00	6 000.00	1 567.00	4 433.00	
36360.00	Subventions sociétés culturelles	4 433.00	6 000.00	1 567.00	4 433.00	-
	<i>Sbuvention bibliobus Les Brenets</i>	<i>4 433.00</i>	<i>6 000.00</i>	<i>1 567.00</i>	<i>4 433.00</i>	<i>-</i>
3202	Bibliothèque des jeunes	384 628.00	386 195.00	1 567.00	375 738.00	369 755.00
	Charges	386 168.00	387 735.00	1 567.00	377 278.00	371 067.00
	Revenus	- 1 540.00	- 1 540.00	-	- 1 540.00	- 1 312.00
36	Charges de transfert	4 433.00	6 000.00	1 567.00	4 433.00	8 618.00
36360.00	Subventions sociétés culturelles	4 433.00	6 000.00	1 567.00	4 433.00	8 618.00
	<i>Sbuvention bibliobus Les Brenets</i>	<i>4 433.00</i>	<i>6 000.00</i>	<i>1 567.00</i>	<i>4 433.00</i>	<i>8 618.00</i>
Effet net de l'amendement 1.Bibliobus Les Brenets				+3 134.00		
[-] Amélioration / [+] Dégradation du résultat						

ARRETE

concernant le budget de l'exercice 2023

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 2 novembre 2022,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier. - Est approuvé le budget de l'exercice 2023 qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 85'113'652.-
<u>Revenus d'exploitation</u>	<u>Fr. -73'153'046.-</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<u>Fr. 11'960'606.-</u>

Charges financières	Fr. 2'938'670.-
<u>Produits financiers</u>	<u>Fr. -6'123'410.-</u>
Résultat provenant des financements (2)	<u>Fr. -3'184'740.-</u>

Résultat opérationnel (1+2) Fr. 8'775'866.-

Charges extraordinaires	Fr. 0.-
<u>Revenus extraordinaires</u>	<u>Fr. -3'796'980.-</u>
Résultat extraordinaire (3)	<u>Fr. -3'796'980.-</u>

Résultat total, compte de résultats (1+2+3) Fr. 4'978'886.-

b) le budget des investissements du patrimoine administratif se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. 1'893'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. 2'185'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr. 10'304'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. 1'420'000.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr. 15'802'000.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. -145'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. -89'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr. -6'791'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. -290'000.-</u>
Total des recettes	<u>Fr. -7'315'000.-</u>

Total des investissements nets Fr. 8'487'000.-

c) le montant net indiqué sous let. b est composé des éléments suivants :

Investissements du patrimoine administratif à voter (soumis au mécanisme de maîtrise des finances) :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. 1'893'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. 2'185'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général à demander</u>	<u>Fr. 10'304'000.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr. 14'382'000.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. -145'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. -89'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général à demander</u>	<u>Fr. -6'791'000.-</u>
Total des recettes	<u>Fr. -7'025'000.-</u>

Investissements du patrimoine administratif déjà votés (soumis au mécanisme de maîtrise des finances d'une année antérieure)

<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. 1'420'000.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr. 1'420'000.-</u>

<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. -290'000.-</u>
Total des recettes	<u>Fr. -290'000.-</u>

Total des investissements nets **Fr. 8'487'000.-**

Art. 2.-

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
 Le président, Le secrétaire,
 C. Baba G. Pulfer

ARRETE

concernant l'octroi d'un crédit d'investissements pour l'exercice 2023

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 2 novembre 2022,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier. - Un crédit d'investissements brut de Fr. 2'185'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2023.

Art. 2.- Le montant net soumis au mécanisme de maîtrise des finances est composé des éléments suivants :

<u>Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année</u>	Fr. 2'185'000.-
<u>Total des dépenses</u>	<u>Fr. 2'185'000.-</u>

<u>Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année</u>	Fr. -89'000.-
<u>Total des recettes</u>	<u>Fr. -89'000.-</u>

Total des investissements nets **Fr. 2'096'000.-**

Art. 3.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 4.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,
C. Baba G. Pulfer

ARRETE

concernant le renouvellement ou la conclusion des emprunts

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 2 novembre 2022,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 19'000'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de financer le budget 2023.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,
C. Baba G. Pulfer

ARRETE

concernant la modification du règlement communal du Locle relatif à la gestion des déchets du 14 novembre 2011

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi concernant le traitement des déchets (LTD) du 13 octobre 1986,
Vu le Règlement communal du Locle relatif à la gestion des déchets du 14 novembre 2011,
Vu le rapport du Conseil communal du 2 novembre 2022,

Arrête :

Article premier.- Le règlement communal du Locle relatif à la gestion des déchets, du 14 novembre 2011, est modifié comme suit :

Article 5.5 – Participation de l'impôt

(Premier paragraphe inchangé)

Il est fixé à 20%.

Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,
C. Baba G. Pulfer

Budget 2023

Compte de résultats		Budget 2023	Budget 2022	Ecart		Comptes 2021	Ecart
Charges d'exploitation		85'113'652	84'369'288	744'364		83'500'160.29	1'613'492
30	Charges de personnel	41'089'694	40'458'824	630'870		39'990'546.81	1'099'147
31	Charges de biens, services et autres char..	13'724'284	13'220'882	503'402		12'726'585.09	997'699
33	Amortissements du patrimoine administratif	9'272'040	9'422'260	-150'220		9'878'581.11	-606'541
35	Attributions aux fonds et finan. spéciaux	1'043'219	725'386	317'833		1'407'093.02	-363'874
36	Charges de transfert	13'775'840	14'519'065	-743'225		13'706'012.41	69'828
39	Imputations internes	6'208'575	6'022'871	185'704		5'791'341.85	417'233
Revenus d'exploitation		-73'153'046	-71'837'417	-1'315'629		-72'432'887.34	-720'159
40	Revenus fiscaux	-34'862'000	-34'507'000	-355'000		-35'251'687.99	389'688
41	Revenus régaliens et de concessions	-30'300	-32'500	2'200		-51'156.00	20'856
42	Taxes	-17'217'139	-16'576'212	-640'927		-16'991'476.40	-225'663
43	Revenus divers	-178'080	-178'090	10		-126'676.50	-51'404
45	Prélèv. sur les fonds et fin. spéciaux	-1'859'200	-2'200'962	341'762		-1'941'020.46	81'820
46	Revenus de transfert	-12'797'752	-12'319'782	-477'970		-12'279'528.14	-518'224
49	Imputations internes	-6'208'575	-6'022'871	-185'704		-5'791'341.85	-417'233
Résultat des activités d'exploitation		11'960'606	12'531'871	-571'265		11'067'272.95	893'333
34	Charges financières	2'938'670	2'820'200	118'470		8'748'344.91	-5'809'675
44	Revenus financiers	-6'123'410	-6'603'050	479'640		-9'383'358.42	3'259'948
Résultat provenant de financements		-3'184'740	-3'782'850	598'110		-635'013.51	-2'549'726
Résultat opérationnel		8'775'866	8'749'021	26'845		10'432'259.44	-1'656'393
38	Charges extraordinaires	0	0	0		0.00	0
48	Revenus extraordinaires	-3'796'980	-2'854'830	-942'150		-9'164'323.27	5'367'343
Résultat extraordinaire		-3'796'980	-2'854'830	-942'150		-9'164'323.27	5'367'343
Total du compte de résultats		4'978'886	5'894'191	-915'305		1'267'936.17	3'710'950

BUDGET 2023

Indicateurs harmonisés MCH2 (RLFinEC annexe 3)	Commune du Locle
a) <u>Taux d'endettement net</u>	
Dette nette I (n-2) / Revenus fiscaux (n) Valeurs indicatives: < 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	88.2%
b) <u>Degré d'autofinancement</u>	
Autofinancement (n) / Investissements nets PA (n) Valeurs indicatives: > 100% = haute conjoncture 80% à 100% = cas normal 50% à 80 = récession	-3.8%
c) <u>Part des charges d'intérêts</u>	
Charges d'intérêts nets (n) / Revenus courants (n) Valeurs indicatives: 0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant > 9% = mauvais	1.2%
d) <u>Degré de couverture des revenus déterminants</u>	
Solde du compte de résultat (n) / Rev. Déterminants (n) Valeurs indicatives: > valeur informative uniquement	-6.5%
Besoins de trésorerie	
Investissements nets du patrimoine administratif totaux :	8 487 000.00
Autofinancement :	-319 807.00
<u>Financements:</u>	
Investissements nets	8 487 000.00
./. Autofinancement	-319 807.00
Insuffisance de financement	8 806 807.00
<u>Besoin de trésorerie:</u>	
Insuffisance de financement	8 806 807.00
Emprunts à rembourser	16 336 660.00
Besoin de trésorerie	25 143 467.00